

Nom commercial: Tosylchloramidum natricum

Numéro de la matière: 846560

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 07.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Tosylchloramidum natricum

N° d'article 84656002

Numéro d'enregistrement

No. CE: 204-854-7

No. CAS 7080-50-4

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Resp. Sens. 1 H334

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Nom commercial: Tosylchloramidum natricum

Numéro de la matière: 846560

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 07.10.19

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient 4-Methylbenzenesulfonimide

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Poids moléculaire**

Valeur	227.65	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux**4-Methylbenzenesulfonimide**

No. CAS	7080-50-4	
No. EINECS	204-854-7	
Concentration	>= 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Acute Tox. 4	H302
	Skin Corr. 1B	H314
	Resp. Sens. 1	H334

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

recommandés: mousse résistant aux alcools, nuage de CO₂, poudres, pulvérisation d'eau, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Nom commercial: Tosylchloramidum natricum

Numéro de la matière: 846560

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 07.10.19

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.
Oxides sulfuriques (SOx); Chlore (Cl2); explosif

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines. Eliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec des composés organiques. Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Travailler uniquement sous hotte. Ne pas inhaler les poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur 8 - 15 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Protection respiratoire - Note**

Masque anti-poussières

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié caoutchouc

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Nom commercial: Tosylchloramidum natricum

Numéro de la matière: 846560

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 07.10.19

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	solide		
Couleur	blanc à jaune		
Odeur	Léger de chlore.		
valeur pH			
Valeur	8	à	10
Concentration/H ₂ O	50	g/l	
Source	Banque de données de substances GESTIS		
Point de fusion			
Valeur	167	à	170 °C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Remarque	Non applicable		
Point d'éclair			
Valeur	192		°C
Hydrosolubilité			
Valeur	150		g/l
température	20	°C	
température de décomposition			
Valeur	167	à	170 °C
Source	Banque de données de substances GESTIS		

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente

Valeur	500	à	600	kg/m ³
--------	-----	---	-----	-------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Air sensitive.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène.

10.5. Matières incompatibles

réducteurs fortes, Agents d'oxydation, Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène (HCl), oxydes d'azote (NO_x), oxydes de soufre (SO_x), Sulfure de sodium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom commercial: Tosylchloramidum natricum

Numéro de la matière: 846560

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 07.10.19

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	1'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**4-Methylbenzenesulfonimide**

Substance de référence	4-Methylbenzenesulfonimide	
Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	env. 1000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**4-Methylbenzenesulfonimide**

Substance de référence	4-Methylbenzenesulfonimide	
Espèces	Rat (mâle / femelle)	
CL 50	> 0.275	mg/l
Durée d'exposition	15	min

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**4-Methylbenzenesulfonimide**

Remarque	Corrosif
----------	----------

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**4-Methylbenzenesulfonimide**

évaluation	Corrosif
Remarque	Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****4-Methylbenzenesulfonimide**

Espèces	guppy (Poecilia reticulata)	
CL 50	31	mg/l

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique	
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.		
Code de déchets CEE	Ne pas décharger dans les égouts.	
Code de déchets CEE	07 05	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Tosylchloramidum natricum




Numéro de la matière: 846560

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 07.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1759	1759	1759
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (4-Methylbenzenesulfonimide)	CORROSIVE SOLID, N.O.S. (4-Methylbenzenesulfonimide)	CORROSIVE SOLID, N.O.S. (4-Methylbenzenesulfonimide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2
Remarque Auto-évaluation

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4
Resp. Sens. 1 Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.